



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE CONTRÔLES PÉRIODIQUES, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RENOUVELLEMENT DES POINTS D'EAU INCENDIE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ CDA

**DÉCISION N° DM-25-432
EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-25-147 du 02 juin 2025 de signer le marché de contrôles périodiques, entretien, maintenance et renouvellement des points d'eau incendie avec la société CDA (notifié le 03/06/2025) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 décembre 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de rectifier une erreur matérielle figurant à l'article 4.1 (Prix du contrat – Variation des prix) du CCAP rendant inapplicable la formule de révision ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CDA, sise 33 rue de Bellevue – 92700 COLOMBES, représentée par Monsieur Emmanuel CODACCIONI, Président, l'acte modificatif n°1 au marché de contrôles périodiques, entretien, maintenance et renouvellement des points d'eau incendie.

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251210-Imc1H13721H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/12/2025
Date de Publication : 10/12/2025